



Strasbourg, le 9 juillet 2010

15 CEMAT (2010) Final 9F

**15^E CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES MINISTRES
RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

CEMAT/CdE

Moscou, Fédération de Russie

8-9 juillet 2010

RESOLUTION CEMAT N° 3

**DES MINISTRES RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEMAT),**

**SUR L'ORGANISATION DE LA 16^E SESSION DE LA CONFERENCE DU CONSEIL DE
L'EUROPE DES MINISTRES RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Document du Secrétariat de la CEMAT du Conseil de l'Europe
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
Direction de la culture et du patrimoine naturel et culturel*

RESOLUTION N° 3

**DES MINISTRES RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEMAT),**

**SUR L'ORGANISATION DE LA 16^E SESSION DE LA CONFERENCE DU CONSEIL DE
L'EUROPE DES MINISTRES RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*adoptée à la 15^e Session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de
l'aménagement du territoire (CEMAT), Moscou, Fédération de Russie, 9 juillet 2010*

Les Ministres responsables de l'aménagement territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe, prenant part à la 15^e Session de la Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT),

expriment leurs chaleureux remerciements au Gouvernement de la Fédération de Russie pour avoir organisé la 15^e Session de la CEMAT sur le thème « **Les enjeux du futur : le développement territorial durable du Continent européen dans un monde en mutation** », et pour son aimable hospitalité,

apprécie le travail et les activités menés par le Comité des hauts fonctionnaires,

considèrent qu'un développement territorial durable, un aménagement du territoire et une cohésion territoriale ne peut être promu et mis en œuvre sans l'active participation des autorités nationales, régionales et locales, des partenaires économiques et sociaux et de la société civile,

reconnaissent qu'une réforme est en cours dans le cadre du Conseil de l'Europe ;

expriment leur conviction que dans le cadre de cette réforme, une prise en compte appropriée doit être donnée à l'importance des politiques paneuropéennes d'aménagement du territoire dans leur rôle de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la règle de droit en liaison avec le respect de la diversité culturelle et territoriale et le renforcement de la cohésion ;

apprécie l'aimable invitation du Gouvernement de la Grèce d'accueillir la 16^e Session de la CEMAT en 2013 et du Gouvernement de la Roumanie d'accueillir la 17^e Session de la CEMAT en 2016,

chargent le Comité des hauts fonctionnaires :

- i. de prendre les dispositions nécessaires pour la préparation de la 16^e Session et garantir la mise en œuvre des Résolutions et de la Déclaration adoptées lors de la 15^e Session ;
- ii. de continuer à élaborer, sur la base de la Recommandation Rec. (2002) 1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » de la CEMAT, des solutions et des politiques pratiques et durables destinées à un développement plus équilibré et durable et à la cohésion territoriale du continent européen ;
- iii. de proposer des méthodes pratiques et d'identifier les besoins techniques et financiers afin de mettre en œuvre les activités de la CEMAT concernant les Principes directeurs susmentionnés ;
- iv. d'encourager la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en menant des projets de développement territorial soutenus par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, ainsi que par les institutions nationales et internationales ;
- v. de poursuivre et d'étendre ses travaux paneuropéens au sujet des résultats obtenus jusqu'à présent grâce à une diffusion appropriée au niveau des réseaux et dans les contextes nationaux ;

- vi. de présenter un rapport des résultats concrets et des évaluations de la valeur ajoutée des activités mises en œuvre, lors de la prochaine session de la CEMAT,
- vii. de mettre l'accent sur les priorités de la CEMAT en vue de fournir les réponses de politiques appropriées aux nouveaux défis territoriaux qui sont apparus depuis l'adoption des Principes directeurs en l'an 2000.
- viii. d'adapter le rôle of CEMAT dans une future structure organisationnelle et d'adopter un cadre de travail défini eu égard aux caractéristiques uniques de la CEMAT.

invitent le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conformément à la demande du Plan d'action adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe lors de leur Troisième Sommet (Varsovie, 17 mai 2005), de continuer à fournir au Secrétariat de la Conférence et au Comité des hauts fonctionnaires les ressources nécessaires pour organiser la prochaine session et conduire son programme de travail.